

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 12 novembre 2025

Etaient présents :

Délégués titulaires : CHARLES Christophe, CHARMY Pierre, DELEIGUE Marc, DUBOUCHET Frédéric, DUPHOT Anne-Marie, DURAND Joël, FANGET Christian, GONON Christophe, HYVERNAT Nicolas, KECHICHIAN Max, KOVACS Thierry, PERROT-BERTON Claudine, THOMAS Luc, VICIANA Carole, ARGOUD Yvan, BOUSSARD Gérard, GENTY Philippe, MERCIER Serge, MOULIN-MARTIN Béatrice, PAVONI Jean-François, VIAL Gilles, DELORD Christophe, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, MASSOLA Christian, PLENET Simon, SCHERER Antoinette, DELAPLACETTE Philippe, FAURE François, HEBERT Aline, MONNIER Yves, ORLOWSKI François, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, CHETOT Chantal, DEVRIEUX Michel, RAULT Serge, FERRAND André.

Délégués suppléants : ABEILLON Thibald, CARCEL Raymond, CHAVAS Gilbert, JESTIN Dominique, MATA Marine, PAOLUCCI Joëlle, TESTE Didier, THOMASSY Jean-André, VEILLARD Christelle, CHERVEL Jean-Luc, MERCIER Louis, REYNAUD Christelle, JUILLAT Gaëtan.

Autres présents : FONTVIEILLE Isabelle, MENNERON Adeline, MALLET Gaëlle, VIZET Julien, LANSOU Cédric.

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 26 mars 2025
- Approbation de l'ordre du jour
- Actualisation des représentants de la communauté de communes du Val d'Ay, de la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo et de la communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération.

2 – Bilan à 6 ans

- Présentation du bilan à 6 ans du Scot
- Débat sur le bilan à 6 ans (délibération D-2025-20)

3 – Fonctionnement SMRR

- Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs (délibération D-2025-21)
- Adhésion au contrat groupe du CDG38 pour la protection complémentaire Santé 2026 (délibération D-2025-22)

- Adhésion au contrat cadre du CDG38 pour les titres restaurant (délibération D-2025-23)

-

4 – Finances du SMRR

- Décision Modificative pour la régularisation des amortissements (délibération D-2025-24)
- Présentation et débat sur la note de synthèse du DOB 2026 (délibération D-2025-25)

Mot d'accueil par Philippe Delaplace, Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

1- Introduction

- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 26 mars 2025, à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour, à l'unanimité
- Actualisation des représentants :

Désignation de M. Thierry LERMET en remplacement de Mme Sylvette DAVID en tant que conseiller suppléant pour Annonay Rhône Agglo.

Désignation de M. Norbert COLL en remplacement de M. Xavier BALANDRAU en tant que conseiller suppléant pour la CC Val d'Ay.

Désignation de M. Jean-André THOMASSY en remplacement de M. Bayram DINDAR en tant que conseiller suppléant pour Vienne Condrieu Agglomération.

2 – Bilan à 6 ans

Présentation et débat du bilan à 6 ans, par Adeline MENNERON, Julien VIZET et Cédric LANSOU.

Selon l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) doit procéder, 6 ans après l'approbation du Scot, à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

Le Scot des Rives du Rhône a été approuvé le 28 novembre 2019. Le bilan doit être réalisé, puis présenté et débattu en conseil syndical qui délibérera sur les suites à donner : conservation du Scot en l'état, modification ou révision du Scot.

L'équipe du SMRR présente le bilan à 6 ans. Quelques remarques ont été formulées concernant les ponts, et notamment le pont de Condrieu où le transport fluvial a été priorisé sur les infrastructures modes doux, ou encore sur la question des centrales photovoltaïques au sol, plus précisément un projet sur le site des Serpaizières. Concernant le photovoltaïque au sol, il est rappelé que le Scot interdit le développement sur les terres agricoles cultivées et les zones A des PLU(i). Concernant l'agrivoltaïsme, ce dernier connaît un développement récent et le Scot n'a pas de prescriptions spécifiques sur ce sujet. Cette question devra être traitée prochainement pour définir une doctrine à l'échelle des Rives du Rhône.

Les documents du bilan à 6 ans sont quant à eux disponibles sur le site Internet du SMRR (rubrique Téléchargements) ou sur le lien suivant :

https://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2025/11/Bilan_6_ans_compressed.pdf

Le conseil syndical valide à l'unanimité la tenue du débat sur le bilan à 6 ans du Scot.

➔ *Délibération D-2025-20*

3 – Fonctionnement du SMRR

Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs.

Cédric LANSOU, directeur, est admis à l'examen professionnel d'Attaché principal en date du 26 juin 2025 ; le SMRR propose la création du poste d'Attaché principal afin de le nommer sur ce grade ; il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du SMRR.

La création du poste d'attaché principal ne concourt pas à créer un nouvel emploi au Syndicat Mixte des Rives du Rhône mais à ouvrir le poste actuel du directeur à un nouveau grade. L'effectif global du SMRR, qui compte actuellement 4 techniciens, sera maintenu à 4 techniciens après le vote de cette délibération.

Le conseil syndical valide à l'unanimité la création de ce poste afin de nommer Cédric LANSOU sur ce grade.

➔ *Délibération D-2025-21*

Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé mise en place par le CDG 38

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1er janvier 2026, le SMRR adhère au contrat-cadre mutualisé pour la protection santé complémentaire avec la participation employeur suivante : 20€ / mois / agent.

La durée du contrat est du 01^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le conseil syndical autorise à l'unanimité l'adhésion au contrat-cadre mutualisé pour le lot Protection santé complémentaire à compter du 1er janvier 2026.

➔ *Délibération D-2025-22*

Adhésion au contrat cadre : fourniture, gestion et livraison de titres restaurant par le CDG 38

Il est proposé d'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés pour les agents du SMRR au 1er janvier 2026.

Le conseil syndical valide cette délibération à l'unanimité.

➔ *Délibération D-2025-23*

4 – Finances du SMRR

Décision Modificative n°1 – régularisation des amortissements

Afin de régulariser les dotations aux amortissements, il convient de procéder au vote d'une Décision Modificative n°1 afin de modifier le Budget Primitif 2025 pour alimenter les chapitres selon le tableau ci-dessous.

I/F	Chapitre	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
I	13	020	1311		13 380.00€
I	204	020	204181	13 380.00€	
I	20	020	202	- 476.00€	
I	040	020	13911	476.00€	
F	042	020	777		476.00€
F	011	020	6238	476.00€	

Adoptée à l'unanimité.

→ *Délibération D-2025-24*

Présentation et Débat des Orientations Budgétaires 2026

Mot d'introduction de Simon PLENET afin de contextualiser le contenu de ce DOB, avec pour rappel qu'à la suite du bilan à 6 ans, une modification est envisagée au lieu d'une révision du Scot, ce qui est moins coûteux. Mais comme annoncé depuis le début de ce mandat, le SMRR fonctionne grâce aux excédents reportés et que ceux-ci sont arrivés au bout et que l'augmentation de cotisation a été validée en bureau es estimée à 0.20€ par habitant, au lieu des 0.40€ envisagés en cas de révision du Scot.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants doivent présenter chaque année avant le vote du budget primitif, un document synthétique sur les orientations budgétaires de l'année. Lequel doit donner lieu à débat.

Gaëlle MALLET présente la section de fonctionnement, dépenses et recettes.

Simon PLENET fait un petit d'introduction pour la section d'investissement.

Gaëlle MALLET présente les dépenses et recettes de la section d'investissement.

Ces éléments n'appellent pas de remarques des délégués présents.

Le conseil syndical valide à l'unanimité la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires 2026.

Le conseil syndical doit prendre acte de la tenue du DOB 2026, validé à l'unanimité.

→ *Délibération D-2025-25*

Philippe Delaplacette remercie les participants de leur présence. Il rappelle que le prochain conseil syndical aura lieu le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30. Ce dernier portera sur le vote du budget et la présentation du rapport d'activités 2025. Il clôt la séance à 21h00.